



Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional
**Feuille de route pluriannuelle relative au soutien
à la filière hydrogène**

Rapporteuse : Françoise Bévalot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'objectif poursuivi par le Conseil régional est de contribuer à la transition énergétique en développant une filière économique Hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté.

Cet objectif est cohérent avec la stratégie de transition énergétique de la Région, développée dans le SRADDET, et les priorités inscrites dans le SRDEII. Il vise à favoriser un usage massif de l'hydrogène d'ici 2030 en mobilité et en stationnaire.

La Région envisage d'accélérer son investissement dans la filière hydrogène en mobilisant 90 M€ sur 10 ans, en complément des 12 M€ déjà investis depuis 2016. Les crédits régionaux auront un effet de levier puissant (de l'ordre de 3 à 4) sur l'investissement public local, sur les fonds européens et sur l'investissement privé. Cet investissement ne soutiendra que les projets d'hydrogène vert et dans certains cas bas carbone (coproduits, déchets) susceptibles d'obtenir une garantie d'origine.

Les moyens dédiés seront répartis ainsi :

- Projets industriels : 18 M€
- Projets mobilité et stationnaire : 18 M€
- Achat de trains : près de 50 M€
- Formation et à la recherche : 2 M€
- Animation de la filière, aux marchés et études : 2 M€

L'hydrogène pourrait constituer un domaine de spécialisation régionale pour l'avenir, au sens européen du terme.

Avis du CESER

Hydrogène-énergie : une initiative politique à l'origine du rayonnement de la BFC

Depuis de nombreuses années, les collectivités ont impulsé le développement d'activités scientifiques dans le champ de l'hydrogène, liant ces activités à des enjeux économiques.

Initiée il y a 20 ans par l'inscription au CPER 2000-2006 sur intervention politique, d'une opération "pile à combustible" dans le Nord-Franche-Comté, imposant aux acteurs académiques, universités et organismes de recherche, d'inscrire la Franche-Comté dans le paysage scientifique national et européen, cette volonté a été relayée de façon récurrente dans les stratégies régionales : Franche-Comté et aujourd'hui Bourgogne-Franche-Comté. Cette volonté s'est traduite par un accompagnement régulier des activités relevant de l'hydrogène-énergie tant par financements récurrents que par l'inscription d'opérations d'investissement à chacun des CPER.

Par les compétences disciplinaires dont il relève, le volet académique s'est développé au sein de l'Institut Femto-st donnant lieu à un partenariat avec des laboratoires universitaires. Ce partenariat, interuniversitaire et interrégional s'est concrétisé par une fédération de recherche réunissant les compétences hydrogène-énergie/piles à combustible, FC-Lab placée sous la responsabilité des acteurs nord-francs-comtois. Dès janvier, elle intégrera la nouvelle fédération nationale dont elle sera le principal acteur CNRS, cela grâce à la forte contribution de l'Institut Femto-st aux travaux de FC-Lab conduits tant dans le Nord-Franche-Comté qu'à Besançon.

Cette fédération de recherche FC-Lab est au cœur de la feuille de route sur laquelle porte cet avis. Contrairement à ce qui est dit dans le rapport, FC-Lab est bien identifiée par son expertise scientifique reconnue au niveau international, les moyens expérimentaux d'envergure européenne dont elle dispose et les formations universitaires portées par la recherche (Cursus Master Ingénierie Hydrogène-Energie-Efficacité Énergétique de l'UFC, le

doctorat de l'UBFC). Sa relation aux acteurs économiques a considérablement évolué depuis 3 ans, passant d'une offre aux entreprises à une demande des entreprises. Par la création de start-up issues des laboratoires et la mise à disposition des entreprises d'équipements d'expérimentation et de sa plate-forme de tests, elle constitue un exemple du rôle d'acteur économique des universités.

Un tel environnement liant ESRI et économie, constitue un avantage régional déterminant, qui permet aujourd'hui à la Région BFC de rayonner internationalement sur le sujet de l'hydrogène-énergie.

Filière hydrogène, un choix stratégique pour deux priorités politiques : transition énergétique et économie

Aujourd'hui, la Région Bourgogne-Franche-Comté inscrit la transition écologique et énergétique comme axe fort de sa stratégie confirmant les orientations du SRADDET dont l'axe 1 "Accompagner les transitions" a été considérablement renforcé dans la dernière version "ici 2050".

Elle a inscrit dans le SRDEII le soutien à l'innovation pour entraîner les entreprises de son territoire vers de nouveaux marchés porteurs de développement et d'emplois.

La Région fait le choix de l'hydrogène-énergie dans l'objectif de contribuer à la transition énergétique en développant une filière économique Hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté appuyée sur l'expertise scientifique régionale. L'hydrogène pourrait constituer un domaine de spécialisation régionale pour l'avenir, au sens européen du terme.

Elle fait de la structuration de la filière hydrogène une priorité du SRADDET, et l'identifie comme l'un des projets structurants retenus pour les OB. Le CESER est donc amené à exprimer un avis sur un même dossier dans deux exercices : avis sur les OB 2020 et avis sur la "Feuille de route pluriannuelle relative au soutien à la filière hydrogène", feuille de route intégrée dans les OB.

Cette feuille de route affirme les ambitions que se fixe la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les dix prochaines années : inciter un maximum d'acteurs à utiliser l'hydrogène comme vecteur d'énergie, programmant pour cela un plan d'action pour favoriser un usage massif de l'hydrogène d'ici 2030 en mobilité et en stationnaire, privilégiant l'hydrogène "vert". Il est attendu de la filière qu'elle soit génératrice d'emplois stables, compétitive vis-à-vis des énergies carbonées, tout en engendrant naturellement la transition énergétique.

Le CESER s'est exprimé sur les enjeux de l'hydrogène-énergie tout en identifiant comme point de vigilance la nécessité de structurer, et ce sans plus attendre, le réseau d'acteurs académiques, acteurs industriels majeurs, start-up et collectivités à l'échelle régionale et à l'échelle interrégionale et transfrontalière.

Dans la saisine "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopération avec les régions voisines", il précise qu'il convient "d'identifier l'ensemble des initiatives du territoire Bourgogne-Franche-Comté, aujourd'hui dispersées, de les connecter, de valoriser la force et la cohérence de cet ensemble d'actions, dans une feuille de route de la recherche aux usagers".

Le CESER trouve réponse à ces attentes à l'échelle régionale dans ce projet visant à fédérer l'ensemble des acteurs et des compétences présentes en Bourgogne-Franche-Comté (cf. carte). Il note qu'outre cette volonté de contribuer à la structuration d'une filière hydrogène-énergie, cette feuille de route traduit non seulement une ambition mais aussi des choix politiques et stratégiques faits par la région qu'il considère comme des choix forts. Le positionnement régional de favoriser un usage massif en mobilité et en stationnaire essentiel est particulièrement intéressant. Il est aujourd'hui clair pour tous les acteurs que les premiers marchés seront plutôt ceux des usages stationnaires et ceux de la mobilité "captive" (camions, bus, trains, véhicules spéciaux...) avant la mobilité "grand public".

Le CESER regrette cependant :

- que ne soit pas clairement explicité comment se fait concrètement la mise en réseau des acteurs académiques et économiques à l'échelle régionale, notamment dans le volet gouvernance, qui en l'état relève plus d'une animation et d'une collecte d'informations par les acteurs institutionnels (Région, AER et pôle de compétitivité) que d'une gouvernance opérationnelle d'un projet partagé entre acteurs de terrain,

- que ne soit pas clairement présentée la stratégie en mesure de qualifier la filière industrielle et d'innovation identifiant les trous potentiels à combler, par développement interne, spin-off de laboratoires ou d'entreprises, orientations stratégiques d'entreprises existantes sur le territoire, mais aussi par attractivité de projets venant de l'extérieur de la région (cf saisine). Il s'étonne que ce projet ne soit pas replacé à une échelle interrégionale et transfrontalière et que les enjeux de coopération interrégionale ne soient pas clairement pris en compte, alors que la Bourgogne-Franche-Comté peut être aux avant-postes et donc en capacité de promouvoir cette coopération.

Le CESER constate que la mise en œuvre de ce projet n'implique que la direction Économie de la Région et interroge sur la démarche retenue pour répondre aux enjeux de recherche et aux besoins de formation aux différents niveaux utiles pour les métiers associés à la filière.

Si le SRESRI récemment adopté fait écho à l'ambition affichée par la Région, il reste en revanche imprécis sur les modalités de mise en place d'une offre de formation dédiée à l'énergie répondant à différents niveaux de qualification. En interne au CESER, il conviendra que la commission Formation-Recherche soit associée au suivi de ce dossier hydrogène-énergie, notamment sur ce volet formation, qui ne peut laisser place à l'effet d'aubaine et nécessite que soient précisées les modalités d'évaluation permettant de garantir la qualité de ces formations et leur adossement à l'expertise scientifique. Sans anticiper sur les travaux de cette commission, le CESER demande que le doctorat soit bien identifié comme l'une des formations par la recherche répondant pleinement à l'axe "Innover et former pour développer une filière économique".

Enfin, le CESER formule quelques commentaires sur les engagements financiers pluriannuels inscrits dans la feuille de route.

La Région choisit d'intensifier son engagement financier pour le développement de la filière hydrogène-énergie et ce de façon conséquente (90 millions sur 10 ans qui s'ajoutent aux 12 millions investis depuis 2016 pour l'accompagnement des activités hydrogène-énergie). Replacé dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, cet engagement est source d'interrogations :

- Cet engagement remet-il en question d'autres projets ?
- Cet engagement intègre-t-il d'autres engagements décidés précédemment, ce qui reviendrait à relativiser l'effort affiché : sur les 90 millions, 50 sont dédiés à l'acquisition du train utile à l'amélioration de la ligne Auxerre-Migennes ?
- Comment la dernière phase de l'opération Eco-campus décidée dès l'élaboration du CPER qui se termine sera-t-elle prise en compte dans le futur CPER ?
- Cet engagement intègre l'accompagnement de la recherche et la formation à hauteur de 2 millions d'euros, ramené à l'année, ce montant est inférieur au soutien accordé actuellement : sur quels critères cette diminution dans l'accompagnement d'un axe fort est-elle décidée ?

Ces commentaires ne sont pas à lire comme une remise en question de l'engagement de la Région, mais plus comme un point de vigilance. Placés en regard des objectifs affichés dans cette feuille de route, ces engagements interrogent sur la capacité de la région BFC à répondre, seule, aux attentes. Cela renforce la nécessité de structurer la coopération interrégionale et transfrontalière afin de fédérer les compétences, de mutualiser les investissements et de bénéficier de financements complémentaires. La BFC bénéficie d'atouts qui lui donnent toute légitimité à promouvoir et même provoquer la coopération interrégionale.

En conclusion, à travers cette "feuille de route", le CESER mesure la volonté de la Région de donner une nouvelle dimension à l'engagement de la Région dans l'hydrogène-énergie, de favoriser la mise en réseau des acteurs présents en Bourgogne-Franche-Comté. Cette volonté est confirmée par des choix forts cohérents avec la stratégie définie dans le SRADDET et les objectifs de développement économique. Plus plan d'actions que véritable feuille de route, ce document fait en partie écho aux attentes du CESER. Si la structuration d'une filière régionale est clairement affirmée, la coopération interrégionale reste en revanche absente, ce que regrette le CESER, qui invite la Région à relire la conclusion de la saisine "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines" : "La Bourgogne-Franche-Comté doit se montrer volontariste auprès des régions voisines, être force de proposition pour une stratégie de coopération. Une telle stratégie bénéficie à chaque partenaire, elle devient une exigence sur la question environnementale et écologique et ses enjeux économiques, sociaux, sociétaux et technologiques".

Pour le CESER, l'élaboration de cet avis est une première étape du suivi de ce plan d'actions "filiale hydrogène BFC" qui appelle à engager un travail approfondi. Il y a là des enseignements à tirer, le bénéfice d'une fédération réussie des acteurs de l'ESRI en étant un exemple. Il conviendra de placer ce projet en regard de l'avis sur le SRADDET, plus précisément sur un enjeu identifié par le CESER comme enjeu à ne pas manquer : "Être un laboratoire expérimental articulatif et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un "franchissement de la transition écologique".

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.



Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

Sur le dossier de l'hydrogène, et sans pour autant remettre en cause les lois de décentralisation..., il n'est pas logique d'avoir chaque région qui travaille de son côté, il faut une coordination nationale, et une vraie filière nationale hydrogène, pour éviter que les différents territoires soient en concurrence.

L'avis du CESER pointe d'ailleurs le fait que le projet "hydrogène" devrait être replacé à une échelle interrégionale.

Il y a un gros effort à porter sur les questions de recherche et de formation des futurs salariés du secteur de l'hydrogène.

Nous constatons que le secteur est essentiellement dominé par des start-up et des TPE, et il nous semble que dans une région comme la notre marquée par l'automobile et la fabrication de matériel de transports, il faut une véritable stratégie de filière associant les TPE, les services de recherche, les grands groupes industriels, et l'ensemble des organismes de formation.

Nous voyons se développer de plus en plus de projets territoriaux, cela nous interpelle car nous pensons qu'il faut que les pouvoirs publics, et donc notamment le Conseil régional, qui finance des projets de manière importante, maîtrisent le rôle joué par les entreprises et notamment les grands groupes, qui ne peuvent pas être juste des utilisateurs des territoires, venant chercher des aides financières. Ces entreprises doivent être également actrices et responsables sur leur territoire, avec des investissements à long terme.

La délégation CGT votera l'avis.